



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le budget primitif 2018 sera soumis au vote du conseil communautaire le 10 avril 2018. Par conséquent, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est proposé à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget 2018.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée délibérante.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une présentation afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

1. CONTEXTE GENERAL

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions. Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. Le président de l'exécutif est tenu de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3500 habitants (alinéa 2 de l'article L.2312-1) et leurs établissements publics (alinéas 1 et 2 de l'article L.5211-36). Pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3500 habitants (alinéa 2 de l'article L.5211-36) et les départements (alinéa 1 de l'article L.3312-1), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

1.1 Contexte national et international

Le Fonds monétaire international confirme prévoir une accélération de la croissance économique mondiale en 2017, grâce notamment à davantage de dynamisme en zone euro et en Chine.

La croissance de l'économie va s'accélérer au niveau mondial cette année et en 2018 par rapport aux précédentes prévisions, selon les perspectives économiques mondiales actualisées du Fonds monétaire international (FMI), publiées dimanche 23 juillet.

Dans une actualisation de ses chiffres publiés en avril, l'institution économique internationale prévoit notamment une croissance plus forte que prévu au sein de la zone euro. Notamment grâce à de meilleures performances de l'Espagne, de l'Italie et, dans une moindre mesure, de la France et de l'Allemagne. Elle a toutefois révisé à la baisse ses attentes pour les États-Unis.

"La reprise de la croissance mondiale annoncée (en avril) suit son cours comme prévu : la production mondiale devrait enregistrer une croissance de 3,5 % en 2017 puis de 3,6 % en 2018. Ces projections inchangées masquent toutefois des différences entre les pays. Aux États-Unis, la croissance devrait être inférieure aux prévisions d'avril, en partant essentiellement de l'hypothèse que la politique budgétaire sera moins expansionniste que prévu", explique le FMI.

En conséquence, les chiffres pour les États-Unis ont été révisés à 2,1 % cette année et en 2018 contre respectivement 2,3 % et 2,5 % envisagés au printemps.

En Grande-Bretagne, la croissance devrait également ralentir à 1,7 % (-0,3 point par rapport à avril) cette année, "en raison d'une activité plus faible que prévu au premier trimestre", même si elle devrait se maintenir à 1,5 % l'an prochain.

"En revanche, les prévisions pour 2017 ont été révisées à la hausse dans beaucoup de pays de la zone euro, dont l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie, où la croissance au premier trimestre 2017 a généralement dépassé les attentes" grâce à une demande intérieure "plus vigoureuse que prévu", souligne le FMI.

Quant à la Chine, les prévisions ont été très légèrement relevées à 6,7 % (+0,1) cette année et 6,4 % (+0,2) en 2018 "en raison d'un niveau d'activité plus solide que prévu au premier trimestre, fruit de l'assouplissement précédemment consenti et des réformes liées à l'offre".

Pour les autres pays, la Russie voit ses prévisions de croissance inchangées à 1,4 % pour les deux années, tout comme l'Inde à respectivement 7,2 % et 7,7 %.

Parmi les autres pays du G7, le Japon est à 1,3 % cette année (+0,1) et 0,6 % (inchangé) en 2018 et le Canada voit ses prévisions améliorées pour cette année à 2,5 % (+0,4) mais légèrement abaissées l'an prochain à 1,9 % (-0,1).

"La croissance du commerce mondial et de la production industrielle s'est maintenue bien au-dessus des taux de 2015-16, quoiqu'en-deçà du rythme très élevé affiché à la fin 2016 et au début 2017", souligne l'institution basée à Washington, qui juge les risques pesant sur ce scénario "globalement équilibrés".

"Malgré un repli des risques liés aux élections, les incertitudes restent considérables et pourraient s'aggraver, par exemple en raison des difficultés à prévoir l'évolution des politiques réglementaires et budgétaires aux États-Unis, des négociations sur la forme que prendra le Brexit, ou bien encore des risques géopolitiques. Cela pourrait nuire à la confiance, avoir un effet dissuasif sur l'investissement privé et affaiblir la croissance", prévient toutefois le FMI.

Il met également en garde contre un échec des efforts des autorités chinoises pour maîtriser "une croissance excessive du crédit" qui provoquerait un ralentissement brutal de la croissance "susceptible de se répercuter sur d'autres pays par le truchement du commerce et des prix des produits de base, ou en provoquant une crise de confiance".

1.2 La Loi de Finances pour 2018

Chaque année le Parlement vote la loi de finances à l'automne mais il n'y a une loi de programmation des finances publiques que tous les deux à trois ans (2008, 2010, 2012, 2014).

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 votée en décembre 2017 est donc la cinquième du genre depuis que la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 a instauré cette pratique, assimilable dans sa forme à celle du débat d'orientations budgétaires, auquel toutes les grandes et moyennes collectivités sont accoutumées.

Les deux précédentes lois de programmation émanant des gouvernements Ayrault (2012) et Valls (2014) avaient posé les règles de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), la dernière en date ayant de surcroît créé l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), dispositif qui à l'époque n'avait qu'un caractère purement documentaire dépourvu de toute portée contraignante.

C'est l'aspect inédit du cadre normatif de la LPFP 2018-2022, avec ses dispositifs de contractualisation, assortis de possibilités de sanctions individuelles et le cas échéant collectives qui lui confère le statut de texte principal à prendre en compte en ce début d'année et ce bien avant le contenu de la loi de finances elle-même.

Le gouvernement table sur une croissance de 1,7% l'an prochain, contre 1,6 % cette année selon les prévisions de la Banque de France. Dans ce contexte, la consommation des ménages devrait rester dynamique, avec le rythme de croissance de 1,4% en 2018, comparable à celui de 2017. Le phénomène sera soutenu grâce à **une inflation qui devrait rester faible, aux environs de 1,1%**.

La stratégie de redressement des comptes publics est formalisée depuis 2014 dans la «LPFP» et dans le cadre des engagements européens de la France (« programme de stabilité ») qui prévoient de :

- Réduire durablement le déficit public (< -3% du PIB)
- Réduire le poids élevé de la dette publique (< 60% du PIB)
- Réduire le niveau des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires
- Réduire le niveau de dépenses publiques à 50,9 % du PIB en 2022. En 2016, il était de 55% du PIB, niveau le plus élevé de l'UE
- Réduire les prélèvements obligatoires : 44,4% du PIB en 2016, avec un objectif 2020 à 43,6%

Toutes les administrations publiques sont concernées par les plans de redressement des finances publiques : le Premier Ministre précise qu'en 2018 les collectivités locales paieront leur part d'effort dans le domaine des dépenses de fonctionnement et d'investissement et ceux qui ne joueront pas le jeu subiront un mécanisme de correction l'année d'après.

Le 1er plan de redressement engagé en 2014 s'achève en 2017 : 50 Md€ d'économies réalisées. Au total, 11,5 Md€ ont été prélevés sur la DGF.

1.3 La loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Le 2ème plan de redressement 2018-2022 prévoit 60 Md€ d'économies dont 13 Md€ d'économies sur les dépenses de fonctionnement des collectivités.

« La LPFP 2018-2022 comprend quatre principales dispositions applicables aux collectivités territoriales.

L'une d'entre elles vise à plafonner sur 5 années l'ensemble des concours apportés par l'Etat aux collectivités territoriales, hors dégrèvements, subventions des ministères autres que l'Intérieur, TVA des régions et FCTVA. Cette nouvelle enveloppe normée qui représente, en 2018, 38,37 Md€ (sur les quelque 67 Md€ que l'Etat verse au total au secteur public local) est prévue baisser en moyenne de 0,18% par an entre 2018 et 2022 ce qui signifie, suivant les années, une **évolution négative de l'ordre de 1 à 2% par an en monnaie constante et ce compte tenu des revalorisations de prévisions d'inflation sur toute la période. **L'Etat s'est largement couvert en surprovisionnement sur les 5 prochaines années la croissance de la TVA à 3,13% par an** (au lieu de 2,46%/an en réel constaté depuis 2013).**

Les trois autres dispositifs schématisent la surveillance renforcée que les Préfectures seront désormais amenées à porter sur les ratios financiers des collectivités locales et ils se déclinent en trois volets :

A. Plafonnement de la croissance des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an (hors inflation), avec quelques aménagements.

B. Désendettement global du secteur public local de l'ordre de 30% en encours sur la période 2017-2022.

C. Mécanisme renforcé de prévention des risques de surendettement appréciés à un niveau de 12 ans pour le bloc communal, 10 ans pour les départements et 9 ans pour les régions.

Retenons que cette nouvelle forme de « contractualisation » financière imposée par l'Etat à 340 collectivités ne concerne pas la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie cette année car les dépenses réelles de fonctionnement exposées au compte de gestion 2016 du budget principal n'excédaient pas 60 M€.

Les dotations de soutien à l'investissement s'élèveront en 2018 à 1,8 milliard d'euros. Réparties comme suit : 996 millions d'euros pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 665 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 millions d'euros pour la dotation politique de la ville (DPV).

La réforme en trois temps de la taxe d'habitation sera inscrite dans le PLF 2018. Le gouvernement compensera à l'euro près le dégrèvement de taxe d'habitation dont bénéficieront d'ici 2020, 80 % des foyers aux communes. Et que les taux retenus et les abattements seront ceux de 2017. En théorie, les élus conserveront ensuite leur liberté de taux, mais cela se fera alors "en responsabilité" (autrement dit sans que l'Etat ne prenne à sa charge une éventuelle hausse).

Les collectivités territoriales devront aussi absorber cette année les effets de la hausse de la CSG au 1^{er} janvier 2018, de +1,7 point, qui sera compensée pour les fonctionnaires par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) équivalent à 1 % de prélèvement sur les traitements et par une prime compensatoire, ce qui représentera un reste à charge considérable pour les collectivités.

2. EVOLUTION GENERALE DES FINANCES COMMUNAUTAIRES

Depuis 2014 la communauté d'agglomération d'Evreux a engagé une démarche globale et déterminée de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement courant, dans le but d'amplifier fortement l'investissement réel et de renforcer le soutien financier aux communes, **sans augmentation des taux d'imposition.**

Cet effort est d'autant plus remarquable qu'il s'opère en dépit des baisses de soutiens financiers de l'Etat (à commencer par la perte pour EPN de plus 4 M€ par an sur la DGF), en dépit des nouveaux transferts de charges imposés par l'Etat sans compensation équivalente (ex : désengagement de l'instruction des permis de construire, des cartes d'identité et passeports, désengagements multiples et progressifs de l'Etat des politiques opérationnelles, etc.), en dépit des ponctions diverses opérées par l'Etat sur les ressources juridiquement affectées à des politiques spécifiques (ex : ponctions sur les prélèvements réservés aux agences de l'eau). Les logiques sous-tendues par la loi de finances pour 2018, à travers le dispositif de contractualisation imposée aux 340 plus grandes collectivités et EPCI de France, et la surveillance renforcée exercée en corollaire sur elles par les préfetures, laissent augurer de nouvelles diminutions des concours aux collectivités de grande taille dans les prochaines années.

2017 a été une importante année d'évolution pour l'agglomération : fusion du GEA et de la CCPN, pour devenir Evreux Portes de Normandie, transfert des compétences musées et piscines, de l'hippodrome.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 Evreux Portes de Normandie comporte 74 communes. Non seulement EPN accueille douze communes supplémentaires, mais de surcroît l'agglomération récupère la totalité de la compétence eau potable, absorbant ou intégrant leurs syndicats d'eau et d'assainissement. Elle acquiert également la compétence petite enfance (ce qui inclut plus de 200 agents supplémentaires) et le conservatoire à rayonnement départemental (CRD).

Ces évolutions sont accompagnées d'un travail important de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC) afin de trouver l'équilibre de la neutralité financière devant présider au transfert des compétences entre les communes et l'agglomération. Ce travail étant encore en cours, comme l'an passé une délibération va fixer des AC provisoires en attendant le rapport de la CLETC au cours de l'exercice 2018 qui donnera alors lieu à une nouvelle délibération cette fois-ci définitive des attributions de compensation versées aux communes.

Le budget 2018 EPN sera donc marqué par l'exercice de ces nouvelles compétences sans augmentations des impôts.

Les transferts de compétence ainsi que la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités rendent indispensables de continuer l'effort volontariste de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant, effort engagé avec succès depuis quatre ans.

A travers sa préparation budgétaire EPN entend répondre à quatre objectifs majeurs :

- Produire un haut niveau de services publics à l'échelle du territoire ;
- Développer l'investissement dans les grandes politiques publiques de l'EPCI ;
- Poursuivre le développement économique et favoriser l'attractivité du territoire d'EPN ;
- Ne pas augmenter les impôts.

3. SITUATION GENERALE DES BUDGETS CONSOLIDES

Les dépenses réelles de fonctionnement des budgets consolidés progressent de +3,14% seulement par rapport à 2017, ce qui constitue une évolution très modérée, voire faible, attendu que cette évolution inclue le GVT (+1,1% par an en moyenne) sur le chapitre 012, ainsi que les importantes compétences transférées sur le budget principal (petite enfance et CRD), et aussi la prise de la compétence Eau potable sur 74 communes (contre 37 en 2017).

	BP 2017	BP 2018	Variation	%
Total dépenses réelles de fonctionnement	109 844 536	113 228 268	3 383 732	3,08%

Besoin de financement des budgets consolidés

Il est calculé au sens du II de l'article 13 de la LPFP (emprunts minorés du remboursement de la dette).

Pour le BP 2018, le besoin de financement consolidé s'élève à **23 270 192 €** (contre 19 662 991 € en 2017).

4. LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal retrace l'exercice des compétences d'Evreux Portes de Normandie. Après une première vague d'extension de compétences en 2017, une nouvelle extension de compétences intervient en 2018. Concernant le budget principal, cela concerne les domaines suivants :

- Petite enfance, désormais sur tout le territoire communautaire
- Conservatoire à rayonnement départemental
- Centrale d'achats

Notons que les compétences ci-dessus entraîne un transfert de charges de fonctionnement de l'ordre +6,2 M€ par an (base 2017). Par ailleurs, on remarquera que les recettes réelles progressent plus vite que les dépenses réelles : +8,4% en recettes contre +6,8% en dépenses.

	BP 2017	BP 2018	Evolution
Recettes de fonctionnement courant	77 434 082 €	84 045 022 €	6 610 940 €
Dépenses de fonctionnement courant	71 529 005 €	76 630 625 €	5 101 620 €
Epargne de gestion	5 905 077 €	7 414 397 €	1 509 320 €
Epargne brute	4 167 166 €	5 632 347 €	1 465 181 €
Taux d'épargne brute en %	5,38%	6,70%	1,32%
Epargne nette	498 662 €	1 196 847 €	698 185 €

En 2018 Tous les ratios d'épargne sont en progression. Notons que l'épargne nette enregistre une progression très forte par rapport à 2017 : +140 %. C'est un signal extrêmement encourageant de la qualité de la gestion de l'EPCI. C'est aussi et surtout un levier fondamental pour soutenir notre politique de priorité donnée à l'investissement.

Pour mémoire, rappel des principaux ratios d'épargne

▸ *Épargne de gestion courante: excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.*

▸ *Épargne brute: excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. C'est aussi l'épargne gestion à laquelle on ajoute les charges d'intérêts.*

▸ *Épargne nette: épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette.*

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

4.1 La section de fonctionnement en nette progression

L'autofinancement progresse nettement en 2018 par rapport à 2017. En 2018, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement augmente de 90,8 % par rapport à 2017, passant de +383.000 euros à +732.000 euros. Considérant l'extension de politiques publiques nouvelles à l'échelle des 74 communes, mais aussi le refus de toute augmentation d'impôt malgré les désengagements de l'Etat, de même que les importantes baisses des contributions demandées aux communes, cette augmentation constitue un indicateur très significatif de la vigueur financière de la communauté d'agglomération. C'est aussi la preuve de la détermination d'EPN à maîtriser le fonctionnement pour soutenir l'investissement.

2018 restera comme une année importante pour la communauté d'agglomération d'Evreux. Concernant la section de fonctionnement et les relations financières entre EPN et ses communes membres, **l'EPCI a décidé de réduire de moitié les 515 K€ de contributions versées chaque année par 24 communes membres depuis la création de l'EPCI en 2000.** Celles-ci en effet ont transféré à l'époque davantage de charges (voirie, ...) que de recettes à la communauté d'agglomération. EPN renonce ainsi à 267 K€ de recettes afin d'aider 24 communes à faibles ressources. Et en 2019, EPN supprimera la totalité des contributions nettes des communes, actant ainsi un appui direct de l'agglomération à ces communes de plus d'un demi-million d'euros en fonctionnement. C'est inédit dans l'histoire de l'agglomération.

EPN enregistre en 2018 un net redressement de la section de fonctionnement, malgré cette perte de recettes de 267K€ consenti au bénéfice des communes. Cela s'explique notamment par les importants efforts de gestion menés depuis plusieurs années. Il s'agit d'efforts multiples effectués sur les économies d'échelle, les efforts de rationalisation et sur toutes la maîtrise des dépenses courantes dans tous les services (gestion des véhicules, des équipes, des tournées, du carburant, des fournitures, des photocopies, de la maintenance, etc.). Il s'agit aussi du produit de l'effort déterminé de maîtrise de la masse salariale, pour la quatrième année consécutive. Ce dernier a été coordonné, harmonisé, et négocié avec chaque service en 2017, puis ajusté et planifié jusqu'en 2020 à travers un Plan de Maintien de la Masse Salariale (PMMS) adopté courant 2017 avec chaque direction et service.

4.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles d'EPN sur le budget principal progressent de façon dynamique, avec +8,4%, passant de 77,68 M€ à 84,17 M€. Cela sans augmentation d'impôt.

Voici les principales tendances qui se dessinent en 2018 concernant les recettes.

Produits de fiscalité

Pour 2018 la loi de finances a retenu 1,2% comme coefficient de réévaluation forfaitaire des bases fiscales. A ce coefficient s'ajoute l'évolution physique des bases constatée sur le territoire de l'EPCI (constructions nouvelles, installations d'entreprises, transformations de locaux, réhabilitations de locaux, ...).

Bien qu'il soit proposé de laisser cette année encore les taux inchangés, les produits des impôts progressent de +6 %, passant de 50,82 M€ à 53,89 M€.

Concours financiers

Les concours financiers progressent de + 16,9 %, passant de 17,86 à 20,88 M€. Il s'agit principalement des concours divers d'autres organismes, qui passent de 403K€ à 3,529M€ (+774%). Cette augmentation s'explique essentiellement par l'intégration au sein de l'EPN de la compétence Petite Enfance entraînant le reversement des participations de la CAF pour 3 235 000 €. Notons également la progression de la dotation d'intercommunalité (+35%, à 2,32M€).

Subventions

Les subventions attendues au budget principal baissent de 14%, passant de 988 K€ à 851 K€.

Cette baisse de 137 k€ se décompose comme suit :

- Baisse de 232,6 k€ pour le service tourisme (subventions 2017 inscrites au BP 2017 correspondait au contrat d'agglomération dans le cadre de la valorisation du patrimoine touristique)
- Baisse de la subvention versée par la Ville d'Evreux au titre du SIG (-82,5 k€)
- D'autres baisses moins significatives.

Ces baisses sont partiellement atténuées par les subventions perçues dans le cadre des nouvelles compétences prises au 1^{er} janvier 2018 :

- Crèches : + 144 k€
- CRD : + 11,5 k€

Tarifications

La politique de maîtrise absolue des tarifs de l'eau et de l'assainissement est reconduite, avec zéro % d'augmentation, après deux baisses de tarifs consécutives en 2015 et 2016. Concernant les autres tarifs (piscines, interventions chez les particuliers, permissions de voirie, CRD, etc.) il est acté une progression de +2%, afin notamment de compenser les effets de l'inflation. Au total les produits des services s'accroissent de près de 5%.

Enfin les autres produits de gestion courante augmentent de près de 10%.

4.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement voient leur évolution très contenue. Elles s'accroissent de +6,8%, passant de 73,516 M€ à 78,541M€, soit +5,025 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par les importants transferts de compétence de 2018 : la petite enfance et le conservatoire à rayonnement départemental.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 11,8M€, contre 10,8 M€ en 2017.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 32,6 M€, contre 23,4 M€ en 2017. C'est un effet direct des transferts de compétences intervenues en 2018.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 12,4 M€, contre 11 M€ en 2017.

On notera que **l'augmentation des dépenses est moins que proportionnelle à la charge transférée en 2018.** Ainsi à elle seule la petite enfance entraîne un coût net de plus de 4M€ et le CRD un coût net pour EPN de 2,18 M€, soit une augmentation totale de la charge transférée de +6,18 M€. La différence, de l'ordre de 1 M€, s'explique par les efforts de gestion très significatifs effectués chaque année par EPN. Autant de marge de manœuvre pour soutenir l'investissement.

4.1.3 Focus sur l'évolution budgétaire des ressources humaines

a) Les dépenses de personnel continuent à être maîtrisées

Situation en 2017 et perspectives 2018

En 2017, les dépenses de personnel ont atteint un montant de 27 961 735 € (tous budgets confondus). Pour 2018, les collectivités territoriales devront absorber, les effets de la hausse de la CSG au 1^{er} janvier, de 1,7 point, qui sera compensée pour les fonctionnaires par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) équivalent à 1 % de prélèvement sur les traitements et par une prime compensatoire. Cependant, le gel du point d'indice, l'instauration d'un jour de carence pour la prise en charge des congés de maladie dans la fonction publique et le décalage d'un an des effets du PPCR (protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations) devraient atténuer l'impact sur la masse salariale.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2018, les prévisions en dépenses de personnel évoluent de + 1,3 % par rapport à 2017. Cela s'explique notamment par le transfert des agents liée à la prise de compétence petite enfance et du conservatoire à rayonnement départemental (CRD). Quant au glissement vieillesse technicité (GVT) il est estimé à 1 %, soit +264.000€ pour le budget principal. Enfin, les travaux liés à l'harmonisation des régimes indemnitaires dans le cadre du RIFSEEP devraient engendrer une revalorisation des rémunérations.

Éléments de rémunération versés en 2017

Rémunération principale titulaires	Rémunération non titulaires	Régime indemnitaire	NBI	Heures supplémentaires
12 084 671	3 146 927	3 382 370	118 231	364 231

Le temps de travail

Les services de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie fonctionnent sur une base de 1 530 heures annuelles. La collectivité s'est engagée dans une démarche visant à augmenter le temps de travail tout en donnant de la souplesse organisationnelle aux services. 21 044 heures supplémentaires ont été effectuées en 2017. La mise en place d'une gestion optimisée du temps de travail par l'annualisation et une meilleure organisation des services devraient permettre de réduire le recours aux heures supplémentaires.

Evolution du nombre d'emplois permanents 2017/2018

192 agents ont été intégrés à la suite de la prise de compétence petite enfance et du CRD. 10 agents ont été recrutés dans d'autres services et 8 agents ont quitté l'établissement. Au 1^{er} janvier 2018, le nombre d'agents permanents s'établit à 737 agents.

La collectivité favorise la montée en compétence au sein de la collectivité. Certains départs (pour retraite ou mutation) ont été remplacés par des agents en interne. D'autres recrutements vont avoir lieu prochainement pour les postes restants vacants.

b) Les orientations RH pour 2018 : maintenir le cap d'une bonne gestion

En dépit du glissement vieillesse technicité (GVT +1%) il est prévu de contenir à +1,3 % seulement d'augmentation de la masse salariale. L'EPCI absorbera l'évolution du GVT et surtout le transfert des compétences petite enfance et conservatoire à rayonnement départemental (CRD), tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Conformément au plan de maintien de la masse salariale (PMMS), chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité,
- D'anticiper chaque départ en retraite (13 en 2018) et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins. Ainsi, la mobilité interne et le reclassement pour raisons de santé sont privilégiés.
- De mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Ainsi, toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

En 2018, comme en 2017, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement.

En contrepartie de cet effort, la collectivité prévoit pour 2018 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication et la manière de servir des agents.

Enfin, une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement seront poursuivies.

4.2 La section d'investissement : Priorité à l'investissement et aux équipements

Les dépenses d'investissement inscrites en 2018 démontrent un effort sans précédent de soutien à l'investissement. EPN entend profiter des taux d'intérêt qui restent très bas pour soutenir l'investissement sur tout son territoire, pour augmenter la qualité des équipements et des infrastructures, au bénéfice de l'économie et de l'emploi.

Notons d'emblée que l'année 2017 a vu une réalisation exceptionnelle de plus de 30M€ en investissement pour le budget principal, à raison de 16,5 M€ d'euros mandatés sur l'exercice et 13,8 M€ de restes à réaliser.

4.2.1 Un effort d'investissement sans précédent sur le territoire

L'objectif du présent exercice est d'amplifier cet effort d'investissement en le portant à son plus haut niveau, avec 25,6 M€ de dépenses d'équipements inscrites au budget principal 2018 d'EPN (au BP 2017, les dépenses d'équipement s'élevaient à 22,1 M€ soit une hausse de 16%).

Cette volonté d'investir pour soutenir les communes et les projets majeurs s'illustre à maints égards. Citons quelques exemples :

- Renforcement d'un programme d'investissement de voirie (9M€, auxquels s'ajoutent plus de 2,5M€ de dépenses de fonctionnement, masse salariale incluse, pour la maintenance de qualité du réseau routier existant).
- 2,41 M€ de financement pour les opérations inscrites en 2018 dans le nouveau contrat de territoire.
- 1 M€ pour le développement économique et l'emploi.
- Un nouveau plan pluriannuel d'investissement pour améliorer et moderniser nos déchetteries (1M€)
- Le renouvellement du parc de véhicules.
- 618 K€ d'aides à l'habitat public.
- Un fonds d'un million d'euros d'aides aux entreprises, mobilisables pour appuyer un ou plusieurs projets les plus prometteurs des entreprises, notamment quant à l'emploi, et pour appuyer l'immobilier d'entreprises.
- 1,8 M€ pour l'acquisition et l'aménagement d'une nouvelle d'accueil des gens du voyage.
- 780 K€ pour les travaux de rénovation des crèches.
- Des concours aux travaux NPNRU sur Nétreville.
- 330 K€ pour l'élaboration du PLUiHD.
- 200 K€ pour poursuivre la rénovation de l'hippodrome.

4.2.2 Promouvoir la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP

Afin de perfectionner sa gestion pluriannuelle et d'affiner la programmation annuelle en investissement, EPN souhaite étendre les opérations gérées en AP/CP.

- LISTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME -

AP EXISTANTES

BUDGET	N° PROG.	PROGRAMME	AP GLOBALE	CP 2018
BUDGET PRINCIPAL	170102	PLAN LOCAL URBANISME iHD	660 000,00	331 330,00
BUDGET PRINCIPAL	140101	SUIVI ANIMATION PIG (prog interet général)	378 405,92	40 000,00
BUDGET PRINCIPAL	150101	SUIVI PLAN DE SAUVEGARDE AUBEPINE ET ACACIA	514 696,00	10 000,00
BUDGET PRINCIPAL	160101	FONDS DE CONCOURS CONTRAT AGGLOMERATION 2014 – 2020	16 729 976,00	2 415 000,00
BUDGET PRINCIPAL	170101	REHAB BASSIN PLUVIAL ZAC BOIS DES COMMUNES	400 000,00	400 000,00
SERVICE DES EAUX	150202	TRAVAUX RESEAUX AEP	20 500 000,00	730 300,00
SERVICE DES EAUX	150201	SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE	900 000,00	285 000,00
SERVICE DES EAUX	140201	Protection des captages d'Arnières budget eau	10 806 943,00	560 000,00
ASSAINISSEMENT	150301	REHABILITATION RESEAUX EU 2015 - 2020	20 320 000,00	1 465 683,00
ASSAINISSEMENT	150302	EXTENSION ZONE DE COLLECTE	20 310 000,00	1 152 000,00
ASSAINISSEMENT	100303	CTEU	75 222 847,04	99 000,00
ASSAINISSEMENT	100302	PROTECTION DES CAPTAGES D'ARNIERES	17 289 798,00	416 070,00
SPANC	102301	TRAVAUX REHABILITATION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF TR 2-3	5 154 500,00	600 000,00
			189 187 165,96	8 504 383,00

CREATION AP

BUDGET	N° PROG.	PROGRAMME	AP GLOBALE	CP 2018
BUDGET PRINCIPAL	180104	SILOGE REHABILITATION DU VAL FLEURI	119 888,00	59 944,00
BUDGET PRINCIPAL	180110	OUVRAGE PLUVIAL DULCIE SEPTEMBER	109 000,00	6 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180103	SECOMILE LOC SAGER REHABILITATION	650 000,00	130 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180105	PROJET ESS (garage solidaire, conciergerie...)	60 000,00	30 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180109	OUVRAGE PLUVIAL MISEREY	193 000,00	10 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180101	SUBVENTION EURE HABITAT LOGEMENT LA MADELEINE	907 064,00	181 413,00
BUDGET PRINCIPAL	180102	SUBV EURE HABITAT LOGEMENT VILLAGE DE LA FORET	130 281,00	65 140,00
BUDGET PRINCIPAL	180108	ETUDE BV CITES UNIES	60 000,00	40 000,00
BUDGET PRINCIPAL	180106	ACHAT BATIMENT NETREVILLE ATELIER DES 2 ROUES	600 000,00	300 000,00
ASSAINISSEMENT EX CCPN	183002	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT EX SYAC	3 569 954,00	60 000,00
ASSAINISSEMENT EX CCPN	183001	RESTRUCTURATION RESEAU SOUS VIDE GARENNES S/EURE	708 583,00	332 000,00
			7 107 770,00	1 214 497,00

9 803 880,00

4.2.3 Continuer à accroître les fonds de concours pour aider les communes à investir

Pour la première fois en 2017, la communauté d'agglomération a versé effectivement **deux millions d'euros** de fonds de concours à ses communes membres pour soutenir leur investissement.

Un règlement des fonds de concours, établi en concertation avec les communes membres, a été adopté par le conseil communautaire en 2017. Celui-ci a éclairci et assoupli les conditions d'attribution de ces fonds destinés, exclusivement aux investissements décidés par les communes, tout en garantissant une relative équité entre communes. Le principe fondamental de liberté de programmation des communes dans leurs choix d'investissements a été réaffirmé et garanti.

Cette année, en 2018, EPN a décidé d'aller plus loin. Non seulement cet effort d'EPN en faveur des communes est maintenu, prévoyant à nouveau **2 000 000 € de fonds de concours** à son budget primitif, mais de plus ce montant de 2M€ (qui avait jusqu'à présent constituée une enveloppe maximale et jamais atteinte) devient désormais une **enveloppe socle, garantie, et susceptible d'être abondée en cours d'exercice**, en fonction de l'évolution des capacités financières d'EPN dans le courant de l'année.

4.2.4 Le contrat de territoire 2017-2021

En 2017, EPN et la Ville d'Evreux ont conjugué leurs moyens humains pour fonder, par redéploiement d'agents, un **service commun « Contractualisation et financements »**. L'objectif commun qui lui est assigné par les deux directions générales est d'assurer le co-financement le plus large possible des principaux investissements du territoire par nos grands partenaires institutionnels : non seulement l'État, la Région, le Département mais aussi l'Europe et toutes les institutions susceptibles de proposer des fonds et des appels à projets. Cette initiative est une réussite qui permet dès à présent d'enregistrer d'excellents résultats.

Ainsi, le **contrat de territoire EPN/CCPC 2017-2021**, dont le protocole d'accord a été signé le 4 septembre 2017 et la signature définitive est prévue en mars 2018, prévoit une enveloppe totale de plus de 250 M€ HT d'investissements, dont 31,6 M€ de financement par la Région et 24 M€ financés par le Département.

Pour la part EPN, le contrat de territoire 2017-2021 représente près de **244 M€ HT d'investissements** publics, dont plus de 30,5 M€ financés par la Région, 22,7 M€ par le Département, et 86,4 M€ d'autres financements.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 - 2021 - Part du territoire EPN					
Coût d'opération HT	Région Normandie	Département 27	Autres financements	Subventions EPN	Autofinancement
243 954 851€	30 525 954€	22 756 679€	86 407 848€	12 652 706 €	91 611 664 €

5. POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE : Une gestion optimisée

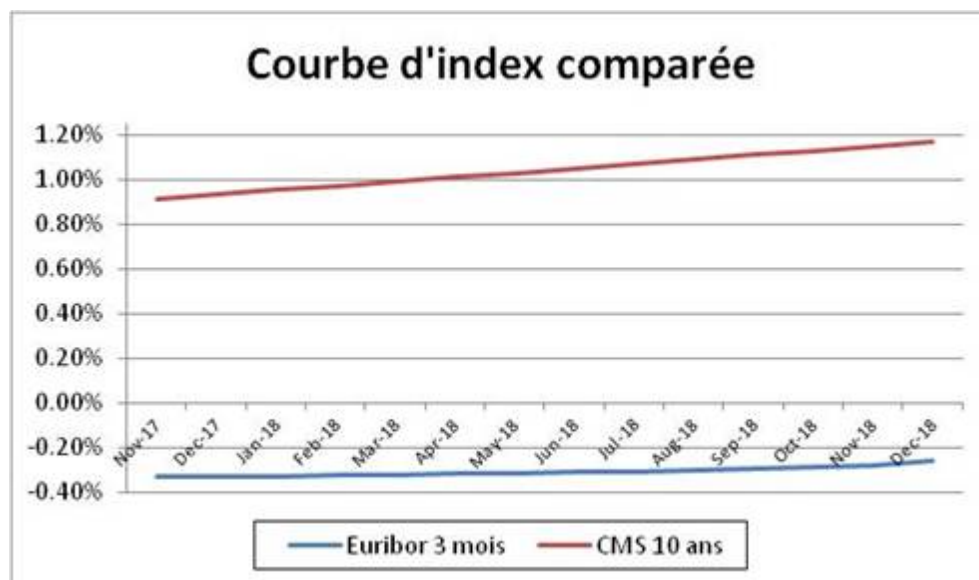
EPN entend profiter de la situation actuelle des marchés financiers et des conditions d'accès au crédit qui demeurent très favorables aux collectivités.

Malgré une légère hausse des taux constatée depuis 1 an (et notamment suite aux élections américaines de novembre dernier et françaises en 2017), les taux courts et moyen terme (jusqu'à 3 ans dorénavant) européens demeurent négatifs. La majorité des banques centrales n'a pas encore statué sur la fin de leurs politiques monétaires accommodantes en dépit de l'amélioration des conditions économiques au cours de l'année 2017.

Seule la Fed se distingue car elle est la première banque centrale à avoir annoncé en septembre 2017 le début imminent de la réduction de la taille de son bilan et donc de la fin de sa politique monétaire incitative. Après une nouvelle hausse de ses taux directeurs en juin (qui s'établissent désormais à 1.25%), la Fed s'en tient à sa prévision de trois hausses supplémentaires en 2018. Cependant, la remontée des taux demeure plus lente que prévue bien que les US connaissent un des cycles de croissance les plus longs depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

En Europe, la BCE a confirmé le 26 octobre sa volonté d'accompagner la reprise en zone euro pour l'année 2018 et a défini les modalités de la poursuite du programme d'achat d'actifs jusqu'en septembre 2018. Concernant la taille du programme d'achat, elle sera réduite de moitié (de 60 à 30 milliards d'euros mensuels) pour une durée supplémentaire de 9 mois à compter de janvier. La longueur de l'extension des politiques accommodantes donne des indications sur la première hausse des taux directeurs car cette remontée des taux est conditionnelle à la fin des achats d'actifs, une première hausse pourrait donc être envisagée en 2019. Néanmoins, depuis l'an dernier la courbe des taux euro a réussi à se pentifier avec un différentiel taux fixe vs taux variable désormais supérieur à 1%.

Le graphique ci-dessous illustre la tendance évoquée précédemment avec les forwards des taux européens courts (Euribor 3 mois) et longs (CMS 10 ans). Le marché anticipe des taux courts qui demeurent négatifs en 2018 et une hausse légère des taux longs (de 0.91% et 1.17%.)



Emprunts garantis :

Au 1/01/2018, l'encours d'emprunt garanti dans le cadre d'opérations de logement sociaux s'élève à 118 m€ pour 123 m€ en 2017.

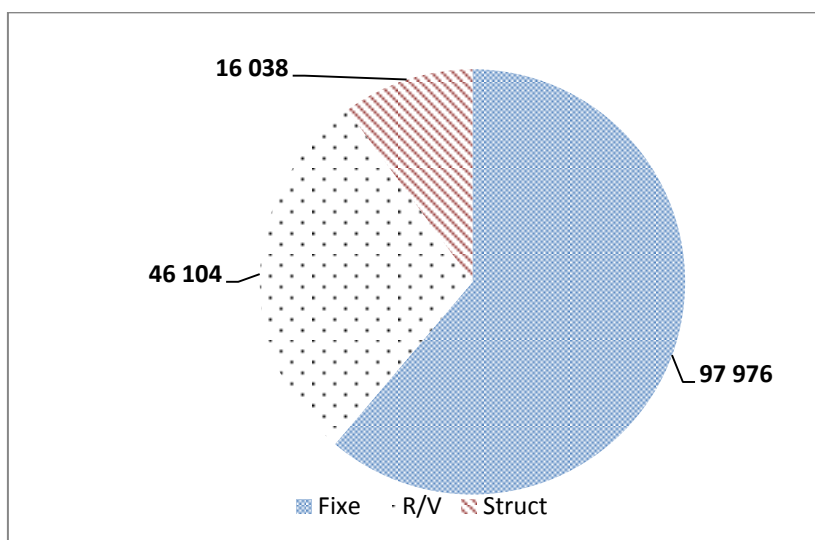
Par ailleurs, l'encours d'emprunt garanti hors logements sociaux s'élève à 1,8 m€.

5.1 La dette consolidée d'EPN

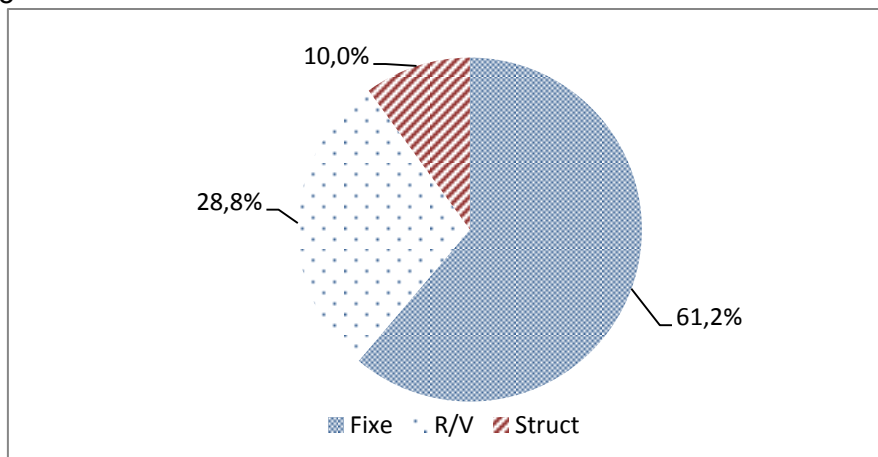
Au 1^{er} janvier 2018 la structure de la dette consolidée se présentait ainsi :

Janvier 2018	Valeur en K€	%
Fixe	97 976	61,2%
R/V	46 104	28,8%
Struct	16 038	10,0%
Total	160 118	100,0%

En valeur



En pourcentage



Dette consolidée projetée au 31 décembre 2018 :

	Valeur en K€	%
Fixe	98 177	62,9%
R/V	43 017	27,6%
Struct	14 840	9,5%
Total	156 034	100,0%

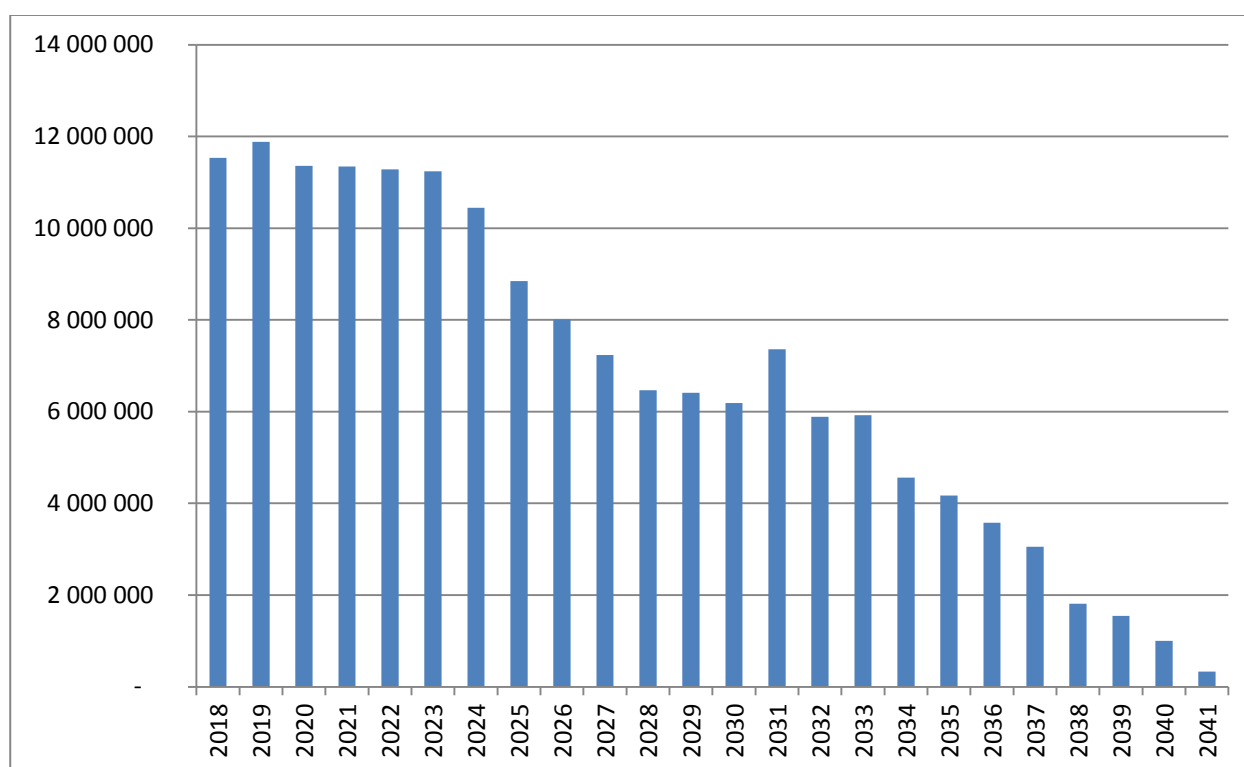
Autofinancement brut (BP 2018)	9 042 K€
Encours de dette au 01.01.2018	160 118 K€
Emprunt d'équilibre	34 829 K€
Remboursement de capital 2018	11 558 K€
Total encours	183 388 K€
Capacité de désendettement (années)	20

La capacité de désendettement des budgets consolidés passe de 15 ans en 2017 à 20 ans en 2018. Cette évolution s'explique d'une part par la hausse de l'encours de dette (hors nouvelles communes) qui représente 22 M€ K€ et d'autre part par la forte baisse de l'autofinancement brut (-2.691 K€) majoritairement due aux budgets des ZA (-5.202 K€).

Besoin de financement des budgets consolidés

Il est calculé au sens du II de l'article 13 de la LPFP (emprunts minorés du remboursement de la dette). En 2018 il est évalué à **23 270 192 €** (19 662 991 € en 2017).

Tous budgets confondus la durée de vie moyenne est de 13,8 ans. La durée résiduelle est de 24 ans.



5.2 La dette du budget principal

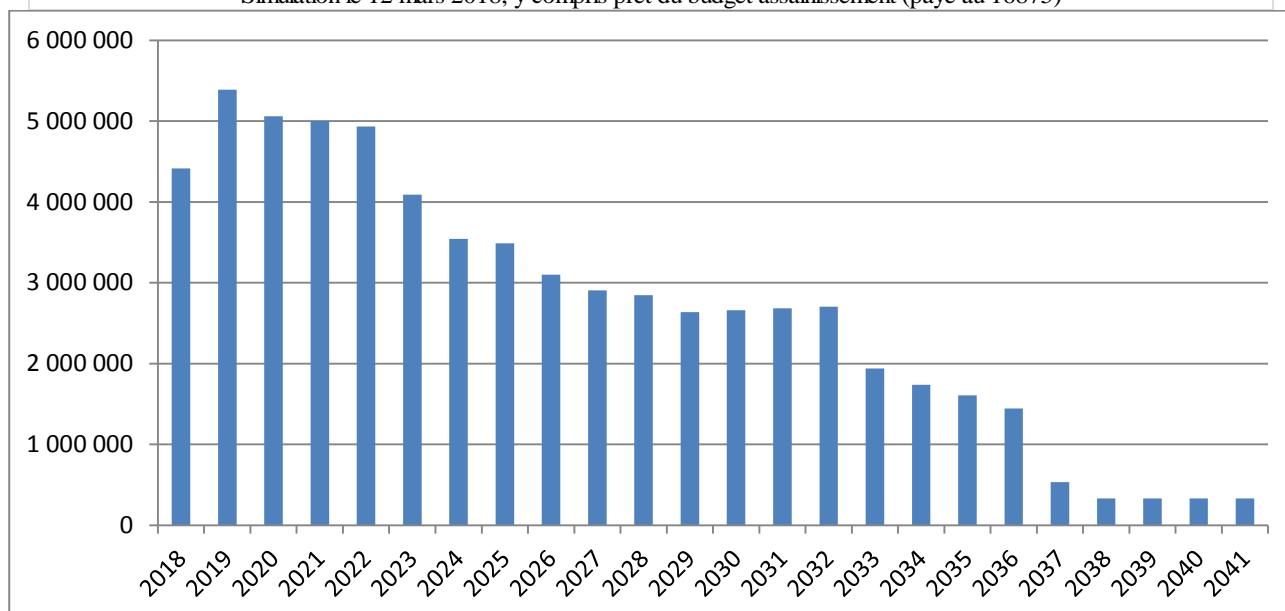
Autofinancement brut (BP 2018)	5 632 K€
Encours de dette au 01.01.2018	65 842 K€
Emprunt d'équilibre	23 821 K€
Remboursement de capital 2018	4 436 K€
Total encours	85 227 K€
Capacité de désendettement (années)	15

Besoin de financement du budget principal

Il est calculé au sens du II de l'article 13 de la LPFP (emprunts minorés du remboursement de la dette). En 2018 il est évalué à **19 385 616 €** (15 544 040 € en 2017).

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Simulation le 12 mars 2018, y compris prêt du budget assainissement (payé au 16875)



6. SITUATION DES BUDGETS ANNEXES

1) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP EAU 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **+ 5,4 %**, passant de **10 804 456 €** (BP 2017) à **11 386 605 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **+ 11,5 %**, passant de **12 609 550 €** à **14 063 107 €**.
- L'autofinancement brut passe de **1 805 094 €** à **2 676 502 €**.
- L'autofinancement net passe de **130 094 €** à **602 904 €**.
- Le remboursement du capital passe de **1 675 000 €** à **2 073 598 €**.

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de **3 286 320 €** à **3 028 760 €**, soit **-7,8%**.
- L'emprunt d'équilibre passe de **2 484 157 €** à **1 915 059 €**, soit une évolution de **- 22,9%**.

2) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ASSAINISSEMENT 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **- 12 %**, passant de **7 505 389 €** (BP 2017) à **6 605 166 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **- 9,3 %**, passant de **9 756 300 €** à **8 844 186 €**.
- L'autofinancement brut passe de **2 250 911 €** à **2 239 020 €**.
- L'autofinancement net passe de **- 604 389 €** à **- 604 210 €**.
- Le remboursement du capital passe de **2 855 300 €** à **2 843 230 €**.

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de **3 924 670 €** à **4 051 253 €**, soit une évolution de **+ 3,2 %**.
- L'emprunt d'équilibre passe de **2 765 004 €** à **2 903 123 €**, soit une évolution de **+ 5 %**.

3) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP MOBILITE 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **+ 7,2 %**, passant de **9 543 425 €** (BP 2017) à **10 228 600 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **+ 5,2 %**, passant de **11 479 764 €** à **12 071 372 €**.
- L'autofinancement brut passe de **1 936 339 €** à **1 842 772 €**.
- L'autofinancement net passe de **1 365 889 €** à **1 269 222 €**.
- Le remboursement du capital passe de **570 450 €** à **573 550 €**.

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de **3 128 899 €** à **2 439 680 €**, soit - 22 %.
- L'emprunt d'équilibre passe de **1 151 068 €** à **502 106 €**, soit une évolution de - 56,4%.

4) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP SPANC 2018

En préambule, il convient de noter que les 2 budgets SPANC ont fusionné au 01.01.2018, la comparaison des données 2018 est donc faite avec l'agrégat des données 2017 des 2 anciens budgets SPANC.

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **21,4 %**, passant de **329 670 €** (BP 2017) à **259 115 €** (BP 2018).
 - L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + **2,1 %**, passant de **343 610 €** à **349 070 €**.
 - L'autofinancement brut passe de **13 940 €** à **89 955 €**.
 - L'autofinancement net passe de **13 940 €** à **89 955 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de **11 170 €** à **11 050 €**, soit une évolution de - 1,1 %.
- L'emprunt d'équilibre passe de **25 475 €** à **0 €**, soit une évolution de - 100 %.

5) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP BIO PEPINIERE 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -**7,8 %**, passant de **222 051 €** (BP 2017) à **204 819 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de +**6,4 %**, passant de **408 851 €** à **434 972 €**.
- L'autofinancement brut passe de **186 800 €** à **230 153 €**.
- L'autofinancement net passe de **0 €** à **39 202 €**.
- Le remboursement du capital passe de **186 800 €** à **190 951 €**.

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de **0 €** à **39 202 €**.
- Absence d'emprunt d'équilibre.

6) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ASSAINISSEMENT EX CCPN 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - 12 %, passant de **869 442 €** (BP 2017) à **764 791 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 5,2 %, passant de **1 056 767 €** à **1 111 826 €**.
- L'autofinancement brut passe de **187 325 €** à **347 035 €**.
- L'autofinancement net passe de **78 021 €** à **184 135 €**.
- Le remboursement du capital passe de **109 304 €** à **162 900 €**.

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de **216 700 €** à **995 600 €**, soit une évolution de + 359,4 %.
- L'emprunt d'équilibre passe de **83 953 €** à **799 601 €** soit une évolution de + 852,4 %.

7) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ECO 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - 81,3 %, passant de **108 708 €** (BP 2017) à **20 341 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de -44,6 %, passant de **172 245 €** à **95 499 €**.
- L'autofinancement brut passe de **63 537 €** à **75 158 €**.
- L'autofinancement net passe de **6 228 €** à **17 058 €**.
- Le remboursement du capital passe de **57 309 €** à **58 100 €**.

INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement passent de **1 081 400 €** à **136 360 €**, soit une évolution de + 12,6 %.
- L'emprunt d'équilibre passe de **925 172 €** à **119 302 €** soit une évolution de - 87,1%.

8) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC LONG BUISSON 1 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - 81,1 %, passant de **428 500 €** (BP 2017) à **80 947 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de - 100 %, passant de **1 627 000 €** à **0 €**.
- L'autofinancement brut passe de **1 198 500 €** à **-80 947 €**.
- L'autofinancement net passe de **142 100 €** à **-614 396 €**.
- Le remboursement du capital passe de **1 056 400 €** à **533 449 €**.

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **0 €** à **80 947 €**.

L'avance du budget principal faite à ce budget pour honorer les échéances de prêt s'élève à 533 449 €.

9) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC LONG BUISSON 2 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **+ 203,9 %**, passant de **1 211 828 €** (BP 2017) à **3 683 306 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **- 89,4 %**, passant de **1 691 000 €** à **180 000 €**.
- L'autofinancement brut passe de **479 172 €** à **-3 503 306 €**.
- L'autofinancement net passe de **163 472 €** à **-3 829 274 €**.
- Le remboursement du capital passe de **315 700 €** à **325 968 €**.

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **0 €** au BP 2017 à **3 503 306 €** au BP2018.
- L'avance du budget principal faite à ce budget pour honorer les échéances de prêt s'élève à 325 968 €.

10) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC ROUGEMARE 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **- 62,4 %**, passant de **266 000 €** (BP 2017) à **100 000 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de **- 36 %**, passant de **1 132 750 €** à **724 900 €**.
- L'autofinancement brut passe de **866 750 €** à **624 900 €**.
- L'autofinancement net passe de **866 750 €** à **624 900 €**.

INVESTISSEMENT

- Absence d'emprunt d'équilibre.

11) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC FOSSE AUX BUIS 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de **99,9 %**, passant de **460 300 €** (BP 2017) à **200 €** (BP 2018).
 - Absence de recettes réelles de fonctionnement.
 - L'autofinancement brut passe de **- 460 300 €** à **- 200 €**.
 - L'autofinancement net passe de **- 460 300 €** à **- 200 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **460 300 €** à **200 €** soit une évolution de 99,9 %.

12) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC VALLON FLEURI 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **58,6 %**, passant de **155 745 €** (BP 2017) à **64 553 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de - **100 %**, passant de **1 300 000 €** à **0 €**.
- L'autofinancement brut passe de **1 144 255 €** à - **64 553 €**.
- L'autofinancement net passe de **938 155 €** à - **277 799 €**.
- Le remboursement du capital passe de **206 100 €** à **213 246 €**.

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **0 €** à **64 553 €**.

L'avance du budget principal faite à ce budget pour honorer les échéances de prêt s'élève à 213 246 €.

13) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC SURETTES 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **37,5 %**, passant de **1 051 578 €** (BP 2017) à **657 685 €** (BP 2018).
 - L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de - **68,4 %**, passant de **305 390 €** à **96 419 €**.
 - L'autofinancement brut passe de - **746 188 €** à - **561 266 €**.
 - L'autofinancement net passe de - **746 188 €** à - **561 266 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **748 608 €** à **563 586 €** soit une évolution de - 24,7 %.

14) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC CAMBOLLE 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **44,3 %**, passant de **375 281 €** (BP 2017) à **209 174 €** (BP 2018).
- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de -**99,9 %** passant de **2 000 000 €** à **2 229 €**.
- L'autofinancement brut passe de **1 624 719 €** à - **206 945 €**.
- L'autofinancement net passe de **1 149 419 €** à - **688 195 €**.
- Le remboursement du capital passe de **475 300 €** à **481 250 €**.

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **0 €** à **206 945 €**.

L'avance du budget principal faite à ce budget pour honorer les échéances de prêt s'élève à 481 250 €.

15) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC MISEREY 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **92,6 %**, passant de **954 000 €** (BP 2017) à **70 340 €** (BP 2018).
 - Les recettes réelles de fonctionnement passent de **0 €** au BP 2017 à **121 000 €** au BP2018.
 - L'autofinancement brut passe de - **954 000 €** à **50 660 €**.
 - L'autofinancement net passe de - **954 000 €** à **50 660 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **954 000 €** à **0 €** soit une évolution de - 100 %.

16) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC LONGS CHAMPS 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **98,9 %**, passant de **100 500 €** (BP 2017) à **1 146 €** (BP 2018).
 - Absence de recettes réelles de fonctionnement.
 - L'autofinancement brut passe de - **100 500 €** à - **1 146 €**.
 - L'autofinancement net passe de - **100 500 €** à - **1 146 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **100 500 €** à **1 146 €** soit une évolution de - 98,9 %.

17) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC DU FLOQUET 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + **4,2 %**, passant de **120 €** (BP 2017) à **125 €** (BP 2018).
 - Les recettes réelles de fonctionnement passent de **0 €** au BP 2017 à **306 €** au BP 2018.
 - L'autofinancement brut passe de - **120 €** à **181 €**.
 - L'autofinancement net passe de - **120 €** à **181 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **0 €** au BP 2017 à **120 €** au BP 2018.

18) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC GAUVILLE PARVILLE 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - **93,4 %**, passant de **1 704 927 €** (BP 2017) à **113 000 €** (BP 2018).
 - Absence de recettes réelles de fonctionnement.
 - L'autofinancement brut passe de - **1 704 927 €** à - **113 000 €**.
 - L'autofinancement net passe de - **1 704 927 €** à - **113 000 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **1 704 927 €** à **113 000 €** soit une évolution de - 93,4 %.

19) EQUILIBRE ACTUEL DU PROJET DE BP ZAC DU VALLOT 2018

FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + **0,4 %**, passant de **235 700 €** (BP 2017) à **236 680 €** (BP 2018).
 - Les recettes réelles de fonctionnement passent de **0 €** au BP 2017 à **1 020 €** au BP2018.
 - L'autofinancement brut passe de -**235 700 €** à -**235 660 €**.
 - L'autofinancement net passe de -**235 700 €** à -**235 660 €**.
- Ce budget n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt

INVESTISSEMENT

- L'emprunt d'équilibre passe de **235 700 €** à **235 660 €** soit une évolution de 0 %.